



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le DEC20231006
ID : 030-253002539-20231006-DEC2023041-AR

Décision du Président N°2023/041

Objet : Portant sur l'attribution du marché mise en place d'une campagne de sondages piézométriques – projet d'aménagements de la basse vallée du Vidourle (n°2023-07-CO)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin de mettre en place une campagne de sondages piézométriques – Projet d'aménagement de la basse vallée du Vidourle.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché à SEMOFI pour un montant de 46 065 €HT pour la tranche ferme et 2 000 €HT pour la tranche optionnelle.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le **06 OCT. 2023**

Le Président,
Pierre MARTINEZ